

Quand une campagne électorale dépasse les bornes

L'expression « sans frontières » est connotée positivement et signifie que l'entraide et la solidarité ne doivent s'arrêter ni aux frontières nationales ni aux barrières de classe. Par contre, l'absence de certaines limites peut aussi avoir un aspect négatif. Par exemple, lorsque la propagande politique ne connaît plus de bornes à l'indécence, ou qu'elle teste les limites qu'elle peut transgresser avant de se heurter à une opposition formelle. Ce qui est sûr, c'est qu'il vaudrait mieux que les agressions politiques dirigées spécifiquement contre les personnes qui ne peuvent pas voter chez nous soient sanctionnées par les urnes plutôt que par les tribunaux.

Il y a déjà plus de deux ans, à l'occasion de la journée d'Uster (ZH), Christoph Blocher, le père spirituel de ceux qui ne reculent pas devant l'indécence politique, a prêché, et en plus du haut de la chaire d'une église, que ce n'étaient pas les bien-pensants qui faisaient avancer la politique. Dans ce cas, l'indécence sans bornes va de pair avec une opulence manifestement sans limites. On sait en effet que le budget du parti de ceux qui se flattent d'être indécents dépasse les ressources de l'ensemble des autres partis. De nos jours, on est plongé en permanence dans un climat de campagne électorale; de plus, l'année électorale 2011 est considérée comme cruciale, car elle pourrait être marquée par un changement de cap. À la vue de tout ce cirque, on a envie de se détourner, écœurés. Seulement voilà: celui qui se détourne de la politique finit par être détourné par les politiques.

Les partis briguent les voix des électeurs. Comment? La plupart du temps, en faisant des déclarations d'intention plutôt qu'en se fixant des objectifs clairs qui les engageaient. La promesse la plus vague que l'on puisse faire est celle de « s'engager pour la Suisse ». En effet, ce que l'on veut dire par là, ce à quoi l'on s'engage ainsi, cela reste dans le flou complet.

Il se trouve que c'est dans des circonscriptions électorales que les candidats doivent gagner la faveur des électeurs. Or il existe deux façons principales de se démarquer de ses concurrents: l'une, compréhensible, consiste à affronter ses rivaux en luttant sur des thèmes concernant la région en question. Et l'autre, absurde, parce qu'il n'y a pas de véritables adversaires en jeu, est de chercher à se démarquer de l'extérieur. Mais cette lutte contre un « extérieur » fantasmagique se dirige en fait contre les adversaires de l'intérieur, à qui l'on reproche de s'engager trop peu pour défendre la Suisse contre l'extérieur.

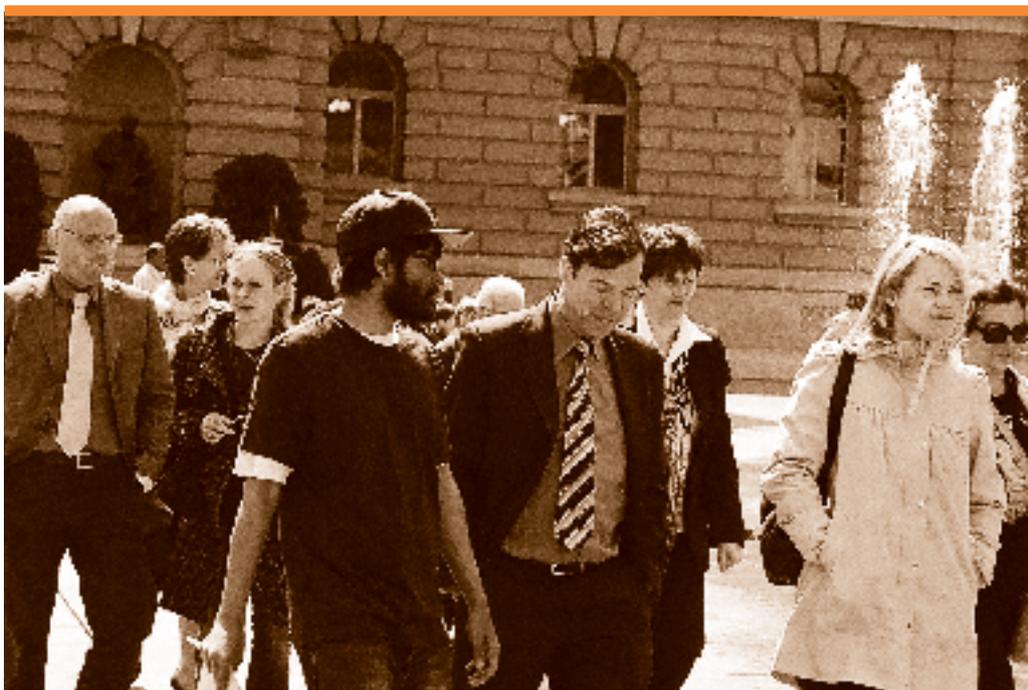


**Solidarité
sans
frontières**

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

N° 2, MAI 2011

WWW.SOSF.CH



Le 13 avril, a été lancée la campagne « Stop à l'hypocrisie! » sur le thème des sans-papiers. Les photos de ce numéro montrent le mouvement en faveur des sans-papiers à l'occasion du lancement de la pétition devant le Palais fédéral, ici avec trois député-e-s au Conseil national: Christoph Mörgeli, Natalie Rickli et Alfred Heer (TOUS UDC). Difficile travail de persuasion!
Fotographes: Salvatore Pittà et Carmen Lichtsteiner

Le pire, pour ces défenseurs de la patrie en proie à l'anxiété, c'est que « l'ennemi extérieur » se trouve aussi à l'intérieur et que l'ennemi extérieur de l'intérieur semble encore plus dangereux que l'ennemi extérieur de l'extérieur. Pour les « défenseurs de la Suisse » devant l'Éternel, l'ennemi extérieur de l'intérieur, ou « l'intérieur trop ouvert à l'extérieur », se caractérise simplement par le fait qu'il est autre que ce qu'ils voudraient qu'il soit.

En ce moment, une campagne stupide est lancée contre les « autres » (donc les ennemis) de l'intérieur, qui font tout faux, parce qu'ils font tout autrement: parce qu'ils sont plus enclins à la solidarité, parce qu'ils ne diabolisent pas l'UE, parce qu'ils ne trouvent ni qu'être radin soit forcément malin, ni que la grossièreté soit « cool ». À ceux qui font partie de ces « autres », on peut rappeler, si les valeurs universelles ne suffisent pas à les rassurer, que la Suisse n'est pas la chasse gardée des nationalistes de droite et qu'un patriotisme progressiste et libéral est lui aussi possible.



Georg Kreis, historien

**Pure
hypocrisie**

Pages 2 à 3

Durcissement du droit allemand des étrangers

**Un microcosme
de la politique
migratoire**

Page 4

**La campagne contre
le régime de l'aide d'urgence**

**Quelle
« Crise » ?**

Pages 5 à 8

**L'Afrique du Nord,
l'Europe et la Suisse – Dossier**

EUROPE DE GAUCHE EN BAS (20)

COMITÉ DES DROITS FONDAMENTAUX ET DE LA DÉMOCRATIE

Le Comité des droits fondamentaux et de la démocratie (Komitee für Grundrechte und Demokratie) s'occupe de violations des droits fondamentaux et des droits humains aussi bien actuelles que structurelles, avant tout en Allemagne. Cependant, il est plus spécialement actif dans les domaines suivants : conditions de détention et aide aux prisonniers ; politique de paix ; droit de manifester ; fuite, migration et asile ; droits civils et humains sociaux ; violations de droits fondamentaux au nom de la « sécurité intérieure » ; nouvelles technologies dans le système de la santé (carte santé électronique) ; observation de procès. Depuis des années, le Comité organise en outre des « vacances loin de la guerre » pour des enfants et des jeunes de l'ancienne Yougoslavie, d'Israël et de Palestine.

Dans quelques-uns de ces domaines, il existe des groupes de travail qui planifient et réalisent des actions – souvent en collaborant à des initiatives locales de la base. Le Comité se fait connaître par des prises de position, des brochures (« Bürgerinnen- und Bürgerinformationen ») et des livres et il organise des séminaires pour analyser et discuter les causes et les imbrications de la politique contraire aux droits humains et fondamentaux.

La politique allemande et européenne en matière d'asile et de migration est, dans toutes ses dimensions, inconciliable avec la notion même de droits humains. Cela vaut pour les lois qui privent les migrant-e-s de leurs droits tout comme pour leur exclusion forcée et leur placement dans des camps – en Allemagne et dans toute l'Europe – ou pour la politique de cloisonnement meurtrière aux frontières européennes extérieures, pour ne citer que quelques-unes des violations les plus graves des droits humains. Dans sa lutte, le Comité des droits fondamentaux s'efforce de remettre sans cesse l'accent sur la nécessité d'une politique respectueuse des droits humains.

Le Comité a été fondé en 1980, après le Tribunal Russel sur la situation des droits humains dans la République fédérale d'Allemagne (1978/79). Ses buts d'alors définissent encore sa ligne d'action actuelle : engagement courageux – si nécessaire par des actions de désobéissance civile – en faveur des droits humains de toutes les personnes partout.

Komitee für Grundrechte und Demokratie e.V.
Aquinost. 7-11, 50670 Cologne
Tél. 0049 221 972 69 30, fax 0049 221 972 69 31
info@grundrechttekomitee.de
www.grundrechttekomitee.de

NOUVEAU DURCISSEMENT DU DROIT ALLEMAND DES ÉTRANGERS

Pure hypocrisie

Lutter contre le refus de s'intégrer, les mariages forcés et les mariages blancs – tel est le but avoué d'une loi qui vient d'être votée. En Allemagne, ces notions sont instrumentalisées depuis des années dans sa pratique de l'exclusion et du rejet concernant les « étrangers ».

« Loi sur le mariage forcé et sur une meilleure protection de ses victimes ainsi que sur la modification d'autres prescriptions du droit de séjour », tel est le nom de la nouvelle loi adoptée par le Bundestag en mars et par le Bundesrat (chambre des Länder) en avril 2011. Le gouvernement fédéral avait posé déjà dans le titre de la loi l'idée de vouloir protéger les victimes. Mais cela manque de crédibilité. À côté de modifications symboliques de droit pénal, il est certes créé un droit au retour pour les femmes victimes d'un mariage forcé arrangé à l'étranger alors qu'elles ne pourraient normalement pas revenir en Allemagne. Ce droit est toutefois conçu de manière si restrictive et si insuffisante qu'il ne pourra guère trouver une application dans la pratique.

Un droit au retour efficace est exigé déjà depuis bien des années. Toutefois, les partis conservateurs au pouvoir (CDU et CSU) n'étaient d'accord de l'introduire dans la législation qu'à la condition que le droit de séjour soit durci par ailleurs. Les victimes ont dû attendre l'octroi généreux d'un droit allant fondamentalement de soi jusqu'à ce que le FDP, précédemment viré selon les règles de l'Etat de droit, se retrouve au gouvernement et participe également à l'élaboration de cette loi mesquine.

Perceptions et chiffres

Quel a donc été le « prix » de ce droit au retour (insuffisant) ? À l'avenir, le délai après lequel les conjoints regroupés peuvent obtenir un droit autonome de séjour indépendamment de l'existence du mariage va passer de deux à trois ans. Cela a pour conséquence que les

22. Afro-Pfingsten Festival
B. bis 13. Juni 2011 Winterthur Switzerland

PROGRAMMÜBERSICHT

KONZERTE	10. bis 12. Juni	MÄRKTE	13. bis 14. Juni
FREITAG 10. JUNI 2011 DUSTY LA BERGEONE INNER CIRCLE ALPHA BLONDY JULIAN MARLEY CULTURE FORT. KENYATTA HILL BLIJAN, DONDIO & IENACIEBOUL	SAMSTAG 11. JUNI 2011 GENERAL KIKINT KHALED SERGEANT GARCIA PAPA WEMBA THOMAS SPOK THE FARANAS	AFRIKA-MARKT Erdbeeren, Früchte, Gemüse, Obst aus Uganda WELT-BASAR Schokolade, Tee, Getreide, Obst INSTRUMENTE Kongoli	WITENBERG Kongoli WELT-BASAR Schokolade, Tee, Getreide, Obst WELT-BASAR Schokolade, Tee, Getreide, Obst WELT-BASAR Schokolade, Tee, Getreide, Obst
SONNTAG 12. JUNI 2011 AFRIKA-MARKT VIKUX FARKA TOURÉ HOSSAM RAMZY CAFÉ AU LAIT WOMEN VOICES JOY DENALANI NNEKA DIANA KING DUMOU SANGARE MACIRE SYLLA		WEITERE ATTRAKTIVEN PILOTFEST Das Festival der Luftfahrt bietet eine tolle Attraktion für alle, die sich für die Luftfahrt interessieren. WELT-BASAR Schokolade, Tee, Getreide, Obst WELT-BASAR Schokolade, Tee, Getreide, Obst WELT-BASAR Schokolade, Tee, Getreide, Obst	

www.afro-pfingsten.ch



femmes victimes d'un mariage forcé, souvent également exposées à des violences domestiques, devront persévérer un an de plus en subissant une violence psychique et/ou physique avant de pouvoir être libérées de leur situation de contrainte. La coalition gouvernementale savait ce qu'elle faisait parce que les associations féminines, les œuvres d'entraide, les bureaux de consultation aux victimes, les associations d'avocats, l'Institut allemand des droits humains, les Eglises et toute l'opposition se sont rebellés à temps contre le durcissement et ont instamment attiré l'attention sur ses conséquences. Même le Bundesrat a proposé un réexamen car, selon lui, la réglementation n'était pas conciliable avec le but de la loi tel qu'il avait été fixé au départ.

Le prolongement de la durée minimale du mariage a été motivé par un prétendu accroissement du nombre des mariages blancs. Cette hausse serait révélée par les « perceptions de la pratique des autorités de police des étrangers ». Étonnant seulement que, selon les statistiques officielles de la police, le nombre des cas suspects a reculé d'environ un tiers entre les années 2000 et 2009. La coalition gouvernementale tenait tant à la valeur utilitaire populiste de la réglementation qu'elle n'y a même pas renoncé après que le gouvernement fédéral a dû admettre, en réponse à une question d'un parlementaire, que le durcissement ne serait pas du tout applicable au groupe de population qui est la plupart du temps au centre des débats : selon le traité d'association passé entre l'UE et la Turquie en 1963, les ressortissants turcs sont protégés contre de telles aggravations juridiques pour garantir le rapprochement progressif de la Turquie vers l'UE.

La massue de l'intégration

A la première lecture de la loi au Bundestag, le secrétaire d'Etat compétent avait déclaré que « ceux qui refusent de s'intégrer doivent s'attendre à des sanctions ». La notion de « refus de s'intégrer » est certes indéterminée et vague dans son contenu, mais elle est hautement précise dans ses effets d'exclusion et de bouleversement. Il est frappant que la coalition gouvernementale ait introduit le terme dans le débat public juste après que Thilo Sarrazin ait rencontré de grands succès avec son pamphlet pseudo-scientifique et raciste portant le titre « L'Allemagne se démantèle ». Alors que le gouvernement fédéral a dû concéder, en réponse à des questions de députés, ne pas savoir dans quelle mesure un « refus de s'intégrer » était répandu parmi les personnes migrantes, un durcissement lourd de conséquences du droit allemand du séjour a été motivé exactement par référence à cette propension. Hartfrid Wolff, politicien gouvernemental (FDP) au

§ 8 ABS. 3 PHRASE 5 LOI SUR LE SÉJOUR

« Si un étranger a été ou est tenu de participer à un cours d'intégration, la prolongation de son permis de séjour sera à chaque fois limitée à une année au plus tant qu'il n'aura pas terminé le cours d'intégration avec succès ou qu'il n'aura pas fourni la preuve que son intégration dans la vie sociale s'est réalisée d'une autre manière. »

Extrait des motifs :

« De cette manière, il est expliqué aux personnes concernées qu'il existe un lien entre le statut de séjour et l'aptitude à l'intégration ; il en découle la possibilité pour les autorités de police des étrangers d'influer sur ces personnes en les motivant. »

Projet de loi, Imprimé du Bundestag 17/4401

<http://dipbt.bundestag.de/dip21/btd/17/044/1704401.pdf>

A lire la petite question au sujet de la construction de ce qu'on appelle « refus de s'intégrer » :

Imprimé du Bundestag 17/4798

<http://dipbt.bundestag.de/dip21/btd/17/047/1704798.pdf>

Parlement a déclaré : « les personnes qui ne veulent pas s'intégrer n'obtiendront à l'avenir qu'un permis de séjour provisoire ».

Cela n'est pas tout à fait juste, car la sanction du permis de séjour limité à un an au plus ne frappera pas les personnes « qui ne veulent pas s'intégrer », mais celles qui ne parviennent pas à démontrer des connaissances d'allemand du niveau B1 du « Cadre de référence européen commun ». Aucun autre pays européen ne prévoit des obstacles linguistiques aussi élevés dans le droit relatif au séjour. Actuellement, seule une personne sur deux réussit à acquérir ce niveau linguistique après un cours d'intégration de 600 heures. Les raisons de cette faible proportion résident d'une part dans la diversité des conditions de formation, dans les prédispositions personnelles pour apprendre à parler une nouvelle langue, dans l'âge des personnes concernées ainsi que dans les situations particulières qu'elles peuvent vivre (maladie, grossesse, soins à des proches, éducation d'enfants etc.) et d'autre part dans la mauvaise qualité de l'enseignement auquel le budget fédéral accorde un financement insuffisant.

La nouvelle disposition a un effet de sélection sociale un peu comme la règle en vigueur depuis 2007 selon laquelle des connaissances « simples » d'allemand doivent être démontrées déjà à l'étranger avant d'obtenir le droit de vivre en couple marié en Allemagne. C'est (également) un effet réflexe du débat allemand sur l'intégration, limité de manière totalement unilatérale à l'acquisition linguistique et toujours générateur d'exclusion. Refuser à des personnes un permis de séjour de plus longue durée simplement parce qu'elles n'ont pas atteint un certain niveau de connaissance de la langue allemande reste un scandale. Cependant, après les débats répressifs sur l'intégration qui ont marqué l'opinion publique, la nouvelle règle-

mentation risque bien d'être néanmoins ressentie comme normale par une grande partie de la population.

Le durcissement de la loi ne sera du reste pas applicable aux « personnes refusant de s'intégrer par excellence », même si le gouvernement fédéral le conteste (encore). Les ressortissants turcs sont ici également protégés par le traité d'association de l'UE.

Les étrangers « utiles »

D'autres éléments de la loi suivent la ligne discutable d'une modification du droit d'immigrer selon des critères d'utilité. On s'est prétendu généreusement humanitaire, mais on a adopté exclusivement des règles conciliables avec la maxime supérieure qui veut « empêcher l'entrée dans les systèmes de sécurité sociale » : parmi les dizaines de milliers de personnes « tolérées » de longue date, seuls l'obtiennent les « jeunes bien intégrés » que l'on ne veut pas du tout expulser parce qu'on a besoin d'eux pour des motifs tout simplement démographiques et qu'on a « investi » dans leur formation. Toutefois, leurs parents comptent pour des « accessoires » utiles seulement jusqu'à ce que les enfants soient majeurs. Ensuite, ils n'ont le droit de rester que s'ils ne coûtent rien à l'Etat. Même le droit au retour des femmes victimes d'un mariage forcé, que nous avons évoqué au début, est soumis à cette réserve de l'utilité : pour le législateur, ne sont réputées victimes ayant besoin de protection que celles dont l'intégration « dans les conditions de vie de la République fédérale d'Allemagne » est garantie. ☸

Thomas Hohlfeld

L'auteur est membre du groupe de travail du Comité des droits fondamentaux et de la démocratie et référant spécialisé aux questions de migration et d'intégration de la fraction DIE LINKE au Bundestag

L'AIDE D'URGENCE EN TANT QUE MICROCOSME
DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE

Une véritable question de principe

La campagne actuelle sur l'aide d'urgence coorganisée par Solidarité sans frontières exige l'abandon du régime de l'aide d'urgence. Mais quelles alternatives proposer ? Il n'est pas possible de le dire de manière sérieuse sans un débat de fond.

Les personnes qui sont à l'aide d'urgence en Suisse y vivent sans permis de séjour valable et donc illégalement. Leur demande d'asile a soit été rejetée de manière définitive soit s'est heurtée à une décision de non-entrée en matière. En réalité, elles ne sont autres que des sans-papiers et cette réalité comporte également les violations qu'elles subissent de ce fait dans leurs droits fondamentaux. Elles ne sont que rarement au bénéfice d'une assurance maladie et rencontrent ainsi des difficultés lorsqu'elles ont besoin de soins médicaux. Elles n'ont pas de pièce de légitimation officielle et risquent constamment une garde à vue, une amende ou une détention en cas de contrôles (systématiques) par la police. Elles n'ont guère le droit d'aller au restaurant (canton de Berne, centre fournissant des prestations en nature du Brünig) ou de prendre le car postal (Grisons, Valzeina). La liste des tracasseries qui leur sont imposées est terriblement longue, mais les motifs invoqués par les autorités son inversement simples : « nous ne voulons aucune intégration des requérants d'asile déboutés », comme le dit pour toutes d'entre elles Barbara Janom Steiner, directrice de la justice des Grisons. Cette volonté étatique prend le pas sur la garantie des droits fondamentaux.

Résistance logique à l'ordre étatique

L'absurdité des inégalités évoquées ci-dessus montre clairement que les violations des droits fondamentaux sont voulues. Il s'agit du moyen de mise en œuvre du but unique du régime de l'aide d'urgence, à savoir le départ des personnes concernées, volontaire ou forcé. Les autorités se sont fait confirmer scientifiquement que ce but pourrait être atteint. Au vu d'une étude demandée au « Bureau Vatter », l'office fédéral des migrations a annoncé l'an dernier que la grande majorité des personnes concernées quitterait la



En revanche, le conseiller national Martin Bäumle (vert/libéral) hésitait à signer.

Suisse, soit 85 % pour être précis. Comme on le sait, la réalité s'est présentée tout autrement. Les intéressés sont pour une partie depuis des années à l'aide d'urgence, passent un jour dans la clandestinité (pour autant qu'ils le puissent) et entrent dans l'illégalité – comme le révèle une étude de l'OSAR, plutôt être illégal que partir. Le régime ne fonctionne pas – et son dysfonctionnement n'est pas dû à des défauts de mise en œuvre, mais à des causes inhérentes au système, structurelles et fondamentales. Un intéressé s'exprime ainsi à ce sujet : « si on serre toujours plus une vis et qu'elle ne mord pas, c'est que le pas de vis est foutu ». Cette personne voit juste.

Traduite dans la réalité, sa déclaration se confirme : la conclusion d'une assurance maladie est obligatoire pour toute personne vivant en Suisse, indépendamment de son statut. Le fait de ne pas être assuré est clairement contraire au droit. Les amendes et les frais de détention des personnes à l'aide d'urgence ne peuvent jamais être payés, mais provoquent d'énormes dépenses. Un non-sens financier sur le dos du contribuable si souvent cité. Une interdiction de restaurants pour certains groupes de personnes, ça rappelle la situation d'une époque refoulée dans le pays le plus au sud de l'Afrique. Et ce fut une restriction dans le domaine des transports publics qui avait amené, le 1er décembre 1955, une femme du nom de Rosa Parks à une désobéissance civile qui a donné naissance aux mouvements historiques des droits civiques aux Etats-Unis. Il est peut-être audacieux de comparer l'action de la révolutionnaire Rosa Parks à la résistance au régime de l'aide d'urgence. Mais la parallèle existe : la résistance contre un ordre étatique qui ne fonctionne pas et qui est en plus discriminatoire n'est pas quelque chose de nouveau. Lorsque, comme dans le régime de l'aide d'urgence,

l'ordre public s'exprime en générant des injustices par trop manifestes, il provoque forcément de la résistance car il pulvérise la logique humaine. Pourquoi alors les autorités et les politiciens maintiennent-ils ce régime ? Réponse : « nous ne voulons aucune intégration des requérants d'asile déboutés ».

Retour vs régularisation

On peut (et doit) exiger le rétablissement de l'aide sociale pour les requérants d'asile déboutés pour améliorer leur situation. Il faut des alternatives après l'échec du système de l'aide d'urgence. La position des autorités, qu'a résumée en leur nom la directrice de la justice du canton des Grisons, révèle toutefois qu'il s'agit ici d'une question plus fondamentale. Les personnes à l'aide d'urgence sont des sans-papiers. Comme la plupart des sans-papiers, elles se trouvent en majorité depuis longtemps en Suisse. Les autorités ne veulent pas les intégrer. Elles oublient cependant que ces personnes s'intègrent souvent elles-mêmes et qu'elles sont déjà intégrées malgré leur statut de séjour illégal. Les autorités veulent les renvoyer dans leur pays. Mais elles oublient que la Suisse est devenue leur pays. L'aide d'urgence reflète le noyau de la problématique de base de la politique migratoire suisse : cloisonnement vs ouverture, retour vs régularisation. Comme la réalité des personnes à l'aide d'urgence ne consiste pas en un retour « volontaire », le maintien du régime de l'aide d'urgence dans un tel but est un désaveu de la réalité. D'autres approches seraient beaucoup réalistes sur le plan des droits fondamentaux, financier et administratif, celles de l'admission humanitaire, du droit de rester et de la régularisation. (Ca)



Coeur avec barbelé

Le droit de libre mouvement, même en passant des frontières, fait parti de notre liberté individuelle. Nous revendiquons : Solidarité avec les réfugiés et migrant-e-s de l'Afrique du Nord.

Art+Politique, les Juristes démocrates de Suisse, le Fonds de solidarité et Solidarité sans frontières ont mis leur appel sur le Net le 10 mars dans l'après-midi : « L'Afrique du nord lutte pour la démocratie – la Suisse doit se montrer solidaire ». Au matin du 16 mars, des militant-e-s ont distribué aux député-e-s du Conseil national devant le Palais fédéral la pétition de solidarité déjà munie à ce moment d'environ 8000 signatures. Les député-e-s, qui se rendaient au « débat urgent » sur la situation en Afrique du nord, ont reçu en outre un cœur en chocolat embroché par un morceau de barbelé.

« Faux réfugiés »

Depuis mi-février, des politicien-ne-s des partis établis ont utilisé l'arrivée des réfugiés tunisiens à Lampedusa à des fins électoralistes. Ils parlaient d'une même voix. « Les migrants sont des réfugiés économiques qui doivent être renvoyés immédiatement », a déclaré le 15 février Karin Keller-Sutter, directrice de la police du canton de St Gall et PLR, dans « 20 Minuten ». Cinq jours après, Ruedi Lustenberger, conseiller national PDC, a exigé, dans la « Zentralschweiz am Sonntag » qu'on n'accorde que « des moyens de droit limités » aux requérants d'asile tunisiens. L'UDC milliardaire Christoph Blocher a demandé qu'on reste « ferme ». Son parti a fait paraître des annonces dans tous les grands journaux sous le titre « Nous voulons des frontières sûres ». Même le président du PS, Christian Levrat, n'a pas semblé pouvoir se démarquer des bourgeois et a dit qu'il était « difficile » de reconnaître les « vrais réfugiés » parmi les Tunisien-ne-s se trouvant à Lampedusa. Selon lui, il faut les traiter « avec dignité et humanité », mais « s'ils ne peuvent faire valoir aucune persécution, comme tel sera le plus souvent le cas, il faut les renvoyer rapidement ».

Pas étonnant que les autorités aient vu les choses exactement de la même manière. Le Comité d'experts « Procédure d'asile et hébergement » élargi, comprenant une représentation de l'ODM, du corps des gardes-frontières, du Département de la défense et des cantons, s'est réuni déjà le 24 février pour se



Solidarité sans frontières

**DOSSIER 2 – 2011
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

MAI 2011

**L'AFRIQUE DU NORD,
L'EUROPE ET LA SUISSE**



Sans issue : alors que le secrétaire général de Sosf en plein lobbying direct pointait sur le conseiller national Ulrich Schlüer (UDC)...

préparer à la « crise ». Selon un communiqué de l'ODM, les « structures de l'asile » seraient prévues pour 15000 demandes d'asile par année; les centres d'enregistrement et de procédure seraient en mesure de traiter jusqu'à 1300 demandes par mois; avec l'aide des cantons où sont situés les centres, la capacité augmenterait à 1800. Après la deuxième séance du Comité du 17 mars, l'ODM a ajouté que l'armée et la protection civile devraient ouvrir des hébergements supplémentaires « en cas de besoin ». Il faudrait cependant le plus possible que les demandes d'asile soient traitées (et rejetées) déjà dans les centres d'enregistrement. « Les personnes migrantes en quête d'un emploi, venues ainsi en Europe pour des motifs économiques, devront quitter la Suisse le plus rapidement possible » – dit clairement : être renvoyées par le biais de la procédure de Dublin vers l'Italie. Dans un « dialogue approfondi », on a voulu faire clairement savoir à notre voisin du sud qu'il devait avoir la bonté de se conformer à ses obligations de pays de premier asile.

Quelle crise ?

Pendant les trois premiers mois de 2011, environ 20000 réfugiés, la plupart tunisiens, sont arrivés en Italie. De son côté, la Tunisie,

pendant la même période, a dû accueillir 150000 personnes fuyant la violence du régime Kadhafi et/ou la guerre civile. Ces chiffres présentés par « Migrants at sea » (<http://migrantsatsea.wordpress.com>) le 3 avril montrent que les « crises de réfugiés » sont très différentes des deux côtés de la Méditerranée. Plus on va au nord, plus les normes sont décalées : pendant le premier trimestre, il y a eu exactement onze réfugiés libyens et 251 tunisiens qui ont réussi à venir en Suisse. (Bu) 

**Dossier du
Bulletin 2 – 2011**

**Solidarité sans frontières
Neuengasse 8
3011 Bern
www.sosf.ch**

**sekretariat@sosf.ch
Fon 031 311 07 70
Fax 031 311 07 75**

PC 30-13574-6

ENCORE DAVANTAGE DE POUVOIR POUR
L'AGENCE EUROPÉENNE POUR LA GESTION DES FRONTIÈRES

Un nouveau Règlement Frontex

Des discussions sont en cours au sein des organes de l'UE afin de réviser les bases légales de l'Agence Frontex. En tant que membre du groupe de Schengen, la Suisse sera tenue d'appliquer le nouveau règlement.

« C'est avec grand plaisir que nous accueillons nos collègues suisses! » Tel était le titre d'un entretien avec le directeur de Frontex, Ilkka Laitinen, publié dans la « Sonntagszeitung » du 27 janvier 2011. Deux jours auparavant, l'opération « Hermès » avait été lancée au large de l'île de Lampedusa, de la Sicile et de l'Italie méridionale; c'était la première intervention de Frontex à laquelle participaient trois membres du Corps suisse des gardes-frontière, aux côtés de fonctionnaires provenant du « pays hôte », l'Italie, et de dix autres États de l'UE. C'est en « seconde ligne » qu'interviennent les gardes-frontière helvétiques; plus concrètement, ils sont chargés d'interroger les « migrants irréguliers » dans les camps d'accueil. De plus, précisait Laitinen, « ils participent aux préparatifs de retour des requérants dépourvus d'autorisation de séjour dans l'UE, dans l'espace Schengen et en Suisse ».

Mais l'opération Hermès ne comprend pas seulement une « seconde ligne »: l'Allemagne, la France, Malte, les Pays-Bas et l'Espagne apportent en effet leur soutien à l'Italie en mettant à sa disposition des avions qui assurent une surveillance aérienne au large de ses côtes. Par contre, les bateaux qui arraisonnent les embarcations chargées de fugitifs sont italiens et c'est aussi le « pays hôte » qui assure le commandement de l'opération.

La « gestion intégrée des frontières »

C'est en octobre 2005 que l'Agence pour la gestion des frontières Frontex a commencé son activité; depuis cette date, ses effectifs et son budget n'ont cessé de croître. De 19 millions d'euros en 2006, le budget annuel de l'agence a en effet grimpé à près de 89 millions en 2010, tandis que le nombre de ses employés passait de 45 à 286. Mais c'est surtout l'influence politique de l'agence qui n'a cessé d'augmenter au cours de ses cinq années et demie d'activité: Frontex est aujourd'hui au cœur de la « gestion intégrée des frontières » que l'UE a érigée en véritable programme politique. Elle développe et teste de nouvelles technologies pour les polices des frontières; elle est au centre du système européen de surveillance des frontières (Eurosur) que l'UE est en train de mettre en place; elle effectue des « analyses des risques » et négocie

avec les « États tampons » limitrophes des frontières extérieures de l'UE. Frontex joue un rôle essentiel – et dangereux – dans le processus de fermeture hermétique des frontières extérieures, en coordonnant les opérations des polices des frontières des États du groupe de Schengen.

S'il faut en croire les déclarations de Laitinen dans la « Sonntagszeitung », tout cela est loin d'être suffisant. Aux dires de son directeur, l'agence n'a pas assez de « mobilité opérationnelle »: elle aurait besoin « d'une réserve opérationnelle disposant de son propre matériel, d'hélicoptères, d'avions et de bateaux ». La proposition de révision du Règlement de l'agence Frontex, présentée par la Commission européenne en février 2010 déjà, pourrait bien exaucer ce vœu.

Une plus large autonomie

Le projet de nouveau règlement prévoit qu'à l'avenir les États membres de l'UE et les États associés à l'accord de Schengen détachent auprès de l'agence, pour une durée d'un semestre, des gardes-frontière, en tant qu'« experts nationaux ». En outre, un « mécanisme » contraignant présiderait à la formation des « équipes d'appui » de Frontex, en lieu et place des accords administratifs (volontaires) que l'agence passait jusqu'ici avec les autorités nationales. Les polices des frontières des différents États devraient ainsi former des équipes de gardes-frontière pouvant être déployées dans un délai de trente jours pour des opérations communes « ordinaires », comme c'est aujourd'hui le cas pour les « équipes

d'intervention rapide aux frontières » appelées à intervenir « dans des situations présentant un caractère urgent et exceptionnel ».

Une disposition analogue est prévue pour l'équipement. D'après l'agence, le matériel prêté jusqu'à présent par les États, sur une base volontaire, ne suffit pas dès lors que l'on passe à des opérations semi-permanentes. Frontex estime ainsi ses besoins à 92 bateaux, 14 avions et 18 hélicoptères. À l'avenir, l'agence aurait une plus grande marge de manœuvre pour acheter son propre matériel. En outre, les États membres seraient tenus de mettre certains équipements à disposition, selon une planification annuelle. Jusqu'ici, Frontex dressait une liste des équipements disponibles auprès des différentes autorités nationales; le projet prévoit de remplacer cette liste par un registre du matériel que l'agence aurait le droit de réquisitionner. De plus, l'État sur les frontières duquel l'opération a lieu devrait partager la direction des opérations avec l'agence.

Il est prévu que l'agence tienne constamment à jour un « plan d'intervention » en vue de refoulements de masse, sur la base des rapports mensuels des États membres. Dans son projet, la Commission européenne précise que Frontex, dans ses « analyses des risques », ne pourra pas inclure des données personnelles; mais la délégation française au Conseil de l'Union demande que l'agence recueille et analyse ce genre d'informations lorsque « des indices suffisants permettent de supposer » que les personnes concernées encouragent « l'immigration illégale » ou sont impliquées dans le trafic d'êtres humains.

De plus, le projet accorde à Frontex une plus large autonomie dans la conduite de ses relations extérieures: elle devrait non seulement pouvoir ouvrir des bureaux de liaison dans des États tiers, mais encore disposer d'une grande marge de manœuvre pour conclure des accords avec les autorités de ces États. Un avenir radieux s'ouvre ainsi aux relations de l'agence avec les Ben Ali, Moubarak et Kadhafi de demain! (Bu) 

...le conseiller national Theophil Pfister (UDC) n'a pas pu se résoudre à signer malgré une longue discussion.



DES NOUVELLES DE LA TUNISIE

Le «Fonds de solidarité pour les luttes de libération sociale dans le tiers monde», en abrégé Solifonds, soutient depuis longtemps des syndicats indépendants dans les Etats du Maghreb. Le coordinateur de Solifonds, Urs Sekinger, se trouvait en Tunisie à la fin mars et au début avril.

Quelles impressions as-tu ramenées de Tunisie ?

D'abord, il y a les rencontres avec les jeunes, des hommes le plus souvent, dans les territoires pauvres du sud. Ils se sont soulevés en janvier et ont combattu durement pour chasser de leurs villes et villages les représentants du régime de Ben Ali. Le prix à payer a été élevé : à Thala, par exemple, six jeunes de 19 ans ont été abattus. Leurs camarades, bien décidés à défendre les libertés ainsi arrachées, se battent désormais pour que leur région se développe.

Et puis il y a la liberté de parole. Tous les gens avec qui nous sommes entrés en contact nous ont accueillis avec un flot d'informations. «Vous ne pouvez pas vous imaginer, nous disaient-ils, ce que c'est que de pouvoir parler librement après cinquante ans de répression et d'espionnage».

Quel était le but de ton voyage ?

J'ai pu me joindre à une délégation du réseau des syndicats autonomes euro-méditerranéens, qui entretient des relations de confiance avec les mouvements sociaux en Tunisie depuis quelques années, en particulier depuis les grèves dans le bassin minier de Gafsa, en 2008. Il s'agissait tout d'abord d'exprimer notre solidarité avec leur combat. En outre, sur place, j'ai pu repérer des endroits où il était urgent d'apporter une aide financière et préparer la poursuite de notre collaboration avec les mouvements sociaux.

Après un mois de manifestations populaires, Ben Ali a préféré fuir le pays en janvier ; à la fin février, son ancien premier ministre, Ghannouchi, a démissionné de sa fonction de chef du gouvernement de transition. L'ancien régime est-il complètement liquidé pour autant ?

Ce qui frappe, c'est la présence des militaires : dans tous les lieux stratégiques, on peut voir des véhicules militaires blindés et entourés de fils de fer barbelés. Etant donné l'incertitude qui règne sur l'avenir du pays, on peut imaginer que les

militaires pourraient jouer un rôle actif dans la politique.

Les forces de sécurité de l'ancien régime n'ont pas complètement disparu. Lors d'une manifestation, j'ai vu de nombreux jeunes hommes en civil se jeter avec brutalité sur les manifestants, aux côtés de la police. Certes, l'ancien parti de Ben Ali, le RCD, n'existe plus, mais depuis sa dissolution, trois partis ont déjà été fondés par des anciens du RCD pour prendre la relève. Les forces de l'ancien régime s'organisent.

Quels rôles les mouvements sociaux jouent-ils désormais ?

Les manifestations et les mobilisations spontanées continuent d'exiger le départ de tous les membres de l'ancien régime ; mais elles revendiquent aussi des emplois et des logements. Les acteurs des mouvements sociaux sont respectés, car il est clair pour tout le monde que la révolution a été faite par les jeunes. Les forces politiques organisées ne s'y sont ralliées qu'après le début du soulèvement. Les mouvements sociaux devront désormais coordonner leurs activités et se doter de structures minimales. Parmi leurs représentants, nombreux sont ceux qui déplorent que les partis politiques, même ceux de gauche, ne s'occupent plus que de renforcer leur position en vue des élections prévues pour le 24 juillet. Le fossé entre ces mouvements et les partis est en train de se creuser dangereusement.

Avec l'effondrement de l'ordre ancien, c'est aussi le rôle d'avant-poste de la forteresse européenne jusqu'alors confié à la Tunisie qui est condamné. Des milliers de personnes se sont mises en route pour l'Europe. Que pense-t-on de ces départs au sein des mouvements sociaux ?

Pour la majorité de nos interlocuteurs, partir n'est pas à l'ordre du jour. Ils ont chassé l'ancien régime qu'ils détestaient ; maintenant, ils veulent défendre les libertés durement acquises, se battre pour une vraie démocratie et pour la justice sociale. Le sujet qui les occupe, c'est plutôt celui des réfugiés de Libye, avec qui ils font preuve d'une grande solidarité. Leur nombre est un multiple de celui des Tunisiens partis en Europe.

Nous devons nous demander pourquoi ces personnes ne devraient pas avoir droit aux mêmes libertés de mouvement que nous. J'ai pu entrer en Tunisie sans visa. Sous la dictature de Ben Ali, des milliers de touristes européens ont passé

des vacances bon marché dans le pays sans que la population n'en retire aucun bénéfice. Pourquoi la liberté de mouvement serait-elle un privilège qui nous est réservé ?

Le gouvernement de transition vient de conclure un nouvel accord de migration avec l'Italie. La nouvelle Tunisie va-t-elle se laisser pousser à endosser le rôle de garde-frontière de l'UE ?

Les avocats avec lesquels nous avons parlé ont attiré notre attention sur le fait que la Tunisie n'avait pour le moment pas de gouvernement légal. D'après la constitution toujours en vigueur, l'élection présidentielle aurait dû avoir lieu à la mi-mars. Le gouvernement transitoire est basé sur un consensus des forces politiques. Au niveau juridique, il n'est pas habilité à conclure des traités internationaux. Cependant, il a obtenu des concessions de la part du ministre italien des affaires étrangères pour les migrants déjà arrivés en Italie.

Il reste à espérer que la Tunisie ne se laissera pas convaincre d'agir contre les migrants d'Afrique noire de façon aussi inhumaine que la Libye de Kadhafi. L'Europe, ainsi que la Suisse, essaient d'imposer au pays une charge énorme, qui risque de conduire à de graves problèmes intérieurs. En Tunisie, les gens savent ce qu'ils veulent et ce dont ils ont besoin. Il est temps de les écouter et de chercher avec eux des solutions pour les grands problèmes sociaux. Pour cela, il faut de l'argent ; mais pas besoin d'un plan Marshall pour doper le libre-échange, comme le propose Thomas Held, l'ancien directeur d'Avenir Suisse (voir Das Magazin 14/2011). Pour les Tunisiens, vivre dans une démocratie ne signifie pas seulement pouvoir se rendre aux urnes dans un système multipartite. La démocratie représente pour eux un système qui respecte leur dignité et permet au pays de se développer économiquement en gardant pour objectif la justice sociale. C'est pour cette raison qu'ils continuent de descendre dans la rue même après le 14 janvier.

En Tunisie, SOLIFONDS soutient les activités du mouvement des jeunes chômeurs et le travail des groupes de femmes dans le bassin minier de Gafsa ; en Algérie, il soutient une campagne pour la démocratie menée par les syndicats autonomes.

Vos dons sont les bienvenus : CCP 80-7761-7
www.solifonds.ch



VINGT ANNÉES DE MORTS EN MASSE DANS LA MÉDITERRANÉE

Au-delà de la forteresse Europe

Il n'est actuellement pas possible de prévoir si les bouleversements en Afrique du Nord ouvriront de nouvelles perspectives également aux réfugié-e-s et aux migrant-e-s

Depuis février, des milliers de migrant-e-s et de réfugié-e-s sont arrivées à Lampedusa et à Malte. Au début, il s'agissait surtout de Tunisiens-ne-s. De plus en plus, les réfugié-e-s viennent aussi de Libye et sont en partie des Africain-e-s du sud du Sahara, qui étaient restés bloqués dans ce pays. On ne saura jamais combien de personnes se sont noyées ou sont mortes de soif au milieu de la mer pendant la traversée.

Boat people

Le verrouillage de l'Europe a commencé par une décision du comité exécutif de Schengen d'alors qui, en 1991, a introduit l'obligation du visa pour tout l'espace nord-africain. Abstraction faite des possibilités limitées du regroupement familial et de l'asile, la voie légale à destination de l'Europe devenait ainsi bouchée pour les personnes provenant de ces pays. La solution, bien que risquée, ce fut alors les bateaux de pêche et des passeurs – aussi bien pour les Nord-africain-e-s que pour les réfugiés de la pauvreté et de la violence en provenance de pays plus au sud du continent.

L'obligation du visa n'était qu'une première étape. Depuis les années 1990, l'UE a tenté de faire des Etats nord-africains des Etats tampons de sa politique de cloisonnement. Contrairement à ce qui s'est passé aux frontières extérieures de l'est où, par exemple en Pologne, cette même fonction s'est démantelée d'abord par la suppression de l'obligation du visa et enfin par l'entrée de ce pays dans l'UE, la situation n'a pas changé pour les pays du sud de la Méditerranée. C'est à peine si on a daigné leur accorder des quotas limités d'immigration et des miettes de l'aide au développement. En revanche, les organes de répression de ces pays ont été largement gratifiés.

Le retour des camps

Cela ne dérangeait pas spécialement l'UE et ses Etats membres que la Tunisie n'ait pas de procédure d'asile « fiable » et que la Libye n'ait même pas signé la Convention de Genève sur le statut des réfugiés. L'Italie a

conclu un premier traité avec la Tunisie en 1999 et un deuxième en 2003. Un an plus tard, il y avait en Tunisie treize centres de détention en vue du refoulement, financés par des fonds italiens et situés pour la plupart en des lieux secrets.

Depuis le milieu des années 1990, la Libye a ouvert son économie – à savoir surtout sa production de pétrole et de gaz - aux investisseurs étrangers. En 2003, les sanctions internationales contre le régime de Kadhafi ont formellement pris fin. Déjà avant, à savoir depuis l'an 2000, l'Italie avait passé avec la Libye de premières conventions sur l'« immigration illégale ». En 2003, Berlusconi et Kadhafi ont signé un autre accord prévoyant la construction de camps pour les « immigrants illégaux » ; des « conditions humaines » devaient être garanties dans ces camps. La Libye, de son côté, recevait des bateaux, des jeeps, des radars et même mille sacs à cadavres pour la « protection » de ses frontières. Enfin, l'Italie finançait des vols de rapatriement dans des Etats africains tiers : des réfugiés originaires de pays avec lesquels la Libye avait conclu des accords de réadmission ont été renvoyés par avion. Entre août 2003 et fin 2004, il y a eu 5 688 personnes ainsi rapatriées. D'autres sont restées parfois pendant des années dans les camps installés avec l'aide de l'Europe ou ont tout simplement été déposées dans le désert.

Le texte de l'accord de 2003 reste secret, mais son contenu a été révélé par le rapport d'une délégation de l'UE, la « Technical mission on illegal migration », qui s'est rendue en Libye en 2004. En 2007, il y a eu une nouvelle délégation de l'UE en Libye mais, cette fois-ci, la « mission » a été organisée par l'agence de protection des frontières Frontex fondée en 2005. On parla avec les représentants libyens du gouvernement et de la police non seulement de la manière dont ils devaient surveiller les côtes dans l'intérêt de l'UE mais aussi de la manière dont ils devaient protéger leurs frontières sud pour éviter la venue de réfugiés provenant de l'intérieur du continent.

La collaboration des Etats tampons et les opérations de Frontex en Méditerranée occidentale et centrale ont été un succès. Le nombre des réfugiés arrivant en Italie a fortement baissé après 2008. Les itinéraires de fuite se déplacèrent à l'est. En octobre 2010, Frontex a envoyé des « équipes d'intervention rapide » à la frontière entre la Turquie et la Grèce pour combler cette lacune dans les frontières extérieures de l'UE.

Vieux amis - nouveaux ennemis

Frontex continue de publier sur son site que l'agence aspire à un accord de collaboration avec les polices frontières de Tunisie et de Libye. En octobre 2010, la commissaire européenne Cecilia Malmström s'est rendue à Tripoli et y a signé un « agenda de coopération » en matière de migration. Un accord plus large entre les deux parties, comprenant une collaboration économique, était prêt à être conclu.

Pour l'instant, ces projets sont mis en veilleuse. Cependant, la France et l'Italie ont déjà renforcé les patrouilles maritimes au large de la côte tunisienne. Une opération commune coordonnée par Frontex autour de Lampedusa est en cours depuis février et une autre est prévue au large de Malte. Il est peu probable que la Tunisie puisse se soustraire à la pression de la politique de cloisonnement de l'UE après l'ère Ben Ali. L'Italie a pu presser le gouvernement de transition d'accepter un accord déjà au début avril et entend verser 300 millions d'euros pour l'extension de la protection des frontières tunisiennes. Les insurgés libyens misent sur les bombes et les missiles de l'OTAN dans la guerre civile. S'ils parviennent à déloger Kadhafi, ils ne pourront guère refuser de se plier aux vœux de Sarkozy & compagnie. ☸

Christian Levrat (président du PS) et Jean-Francois Steiert (conseiller national PS) ont confirmé leur approbation.

MANIPULATION

Convention de sécurité sociale avec le Kosovo

Depuis avril 2010, des gens du Kosovo ne peuvent plus décider eux-mêmes où ils veulent toucher leur rente de vieillesse bien méritée. Le contexte politique ayant conduit à la décision est minimisé par le Conseil fédéral.

La campagne contre les «abus» de l'AI par les étrangers a placé le Conseil fédéral sous pression. Les médias ont titré en gros caractères la « crainte » d'une « balkanisation » de l'assurance-invalidité. L'UDC a demandé la dénonciation des conventions de sécurité sociale avec les Etats de l'ancienne Yougoslavie et avec la Turquie. Le Conseil fédéral a agi. A l'époque de Noël 2009, les Kosovars apprennent la mauvaise nouvelle: à partir du 1er avril 2010, le Conseil fédéral ne prolongera plus la convention de sécurité sociale avec le Kosovo. Les personnes touchées par cette décision se comptent par milliers au Kosovo. Exemples concrets:

- Rente AVS: elle n'est allouée qu'en cas de domicile en Suisse. En cas de départ pour l'étranger, l'avoir AVS est versé sans intérêts. Pour que la personne intéressée puisse toucher cet avoir, il faut que son conjoint et ses enfants de moins de 25 ans, s'ils sont en formation, quittent également la Suisse.
- Rente AI: même régime que pour l'AVS. Les avoirs peuvent toutefois être inférieurs selon la date de la survenance de l'invalidité.

Autre problème: celui de l'autorisation de séjour. Si la rente AI ne suffit pas à couvrir le minimum vital, il faut faire appel à l'aide sociale. Dans ce cas, la prolongation du séjour en Suisse peut être refusée.

- Allocations pour enfants: aucune allocation n'est versée pour les enfants vivant au Kosovo. Comme le regroupement familial a souvent été refusé ou rendu impossible en raison de l'application restrictive de la loi sur les étrangers, bien des enfants sont restés au Kosovo.

Aujourd'hui encore, un an plus tard, la situation reste confuse. Sur pression des syndicats et de la diaspora kosovare, il y a eu une première rencontre entre les autorités des deux pays. Une solution ne semble pas proche pour autant. Les personnes migrantes du Kosovo paient les cotisations légales entières aux assurances sociales même si elles sont exposées à des inconvénients importants.

*** 09.3887 – Motion: Dénonciation des conventions de sécurité sociale avec la Turquie et les pays des Balkans (24.9.2009)** Hilmi Gashi

ARNAQUE «VERTE»

Initiative d'Ecopop

Le titre de divers articles de presse du 7 avril 2011 a éveillé l'attention: « Initiative verte contre l'immigration ». Naturellement, le champ d'action des partis politiques s'étend en année électorale, mais que peut-il y avoir de « vert » à une telle initiative? Clairement dit, rien. L'initiative vient de l'organisation de protection de l'environnement Ecopop,

manifestement xénophobe. Le seul aspect « vert » de son initiative procède de l'amalgame se voulant moderne, bien que tout à fait insensé d'éléments relevant de l'écologie et de la politique migratoire. La proposition faite en est d'autant brutale: l'initiative entend « solutionner » la prétendue problématique de l'immigration en introduisant un solde annuel de migration de 0,2%. Si l'on fait le compte, 15 711 personnes auraient pu immigrer en Suisse en 2010 – ce qui correspond à peu près exactement au nombre des demandes d'asile enregistrées (15 576). Comme Ecopop considère l'immigration dans le domaine de l'asile comme non problématique, l'immigration dans le cadre de la liberté de circulation serait tout simplement réduite à néant. Sur le plan numérique aussi bien qu'économique, l'initiative est ainsi complètement absurde parce que sans liens avec la réalité. Son contenu relève de la même logique que les initiatives Schwarzenbach ou que l'initiative du 18% de l'an 2000. En fin de compte, ces initiatives avaient été nettement rejetées, notamment parce que leur motivation xénophobe était manifeste. Si celle d'Ecopop aboutissait, elle subirait le même sort. Ce qu'il y a de nouveau et de dangereux dans ce que vise l'initiative, nous le voyons dans l'amalgame déjà mentionné: lorsqu'au nom de l'écologie, on remet l'idée sur le métier que ce sont les étrangers qui sont la source de tous les maux, cela recèle des idées dangereuses et – d'une manière regrettable – un grand potentiel. Actuellement, il existe déjà un large consensus politique sur une néces-



EN BREF



sité de limiter l'immigration d'une manière ou d'une autre. Le fait de soutenir ce consensus en essayant de l'étayer par une argumentation écologique popularise la xénophobie d'une manière à la fois nouvelle et effrayante. Dans notre pays, l'adjectif «vert» est un label politique qui définit une certaine palette de thématiques – or, la xénophobie dans l'élaboration de limites à l'immigration n'en faisait pas partie jusqu'ici. Il est impératif à tout point de vue que cela ne change pas. (Ca)

<http://bit.ly/eqSnnf>

VOTATION DANS LE CANTON DE ZURICH

2xNON contre les empêcheurs de naturalisation

Au fond, le Conseil d'Etat zurichois voulait créer une loi progressiste sur la citoyenneté en 2009. Cette loi devait abroger l'ordonnance cantonale actuellement en vigueur et créer des conditions de naturalisation uniformes dans toutes les communes. Les délais de résidence exagérément longs fixés par certaines communes auraient été abolis et un droit à la naturalisation aurait été consacré. Au cours de débats, la majorité bourgeoise du Grand conseil a cependant passablement durci la loi. L'idée de base d'une pratique uniforme en matière de naturalisation en a été retirée. Dès lors, la loi est censée se limiter à définir les exigences minimales que chaque commune peut durcir davantage. Seuls les étrangers au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C) ont le droit de se

porter candidats à la naturalisation. Ces durcissements ont amené la gauche et les Verts à déposer un référendum administratif. De son côté, l'UDC a jugé la loi pas assez sévère. Elle l'a certes votée, mais entend maintenant la durcir davantage sur des points essentiels par le biais d'un «référendum constructif». Concrètement, elle ne veut pas d'un droit à la naturalisation quel qu'il soit – même lorsque toutes les conditions sont remplies. Elle souhaite notamment qu'on refuse toujours la naturalisation aux auteurs d'infractions radiées depuis longtemps du casier judiciaire. Il va y avoir une double votation. Contrairement aux premières prévisions, non pas déjà en septembre, mais plutôt en novembre prochain. Des militant·e·s ont déjà lancé une campagne du 2xNON – sur proposition de membres du comité zurichois du 2xNON à l'initiative sur le renvoi. Une soirée musicale à caractère politique et culturel a eu lieu le 5 mars à la Roten Fabrik avec un public nombreux. Toutefois, il serait important de prévoir d'autres actions: pour préparer la campagne, il faut déjà maintenant diffuser des informations de base et présenter une image positive des étrangers.

Balthasar Glaetli

www.einbuengerungsgesetz-2xnein.ch/

PROPOSITIONS DE RÉVISION EN MATIÈRE D'ASILE

Pas de pardon pour les «faux» réfugiés

Le constat que la durée des procédures d'asile est (trop) longue en Suisse n'a rien de nouveau. La durée moyenne est de 413 jours – la ministre de la justice Sommaruga entend maintenant la réduire. A première vue, cela

semble raisonnable voire bienvenu, mais cela pourrait être risqué. En effet, en Suisse, les choses vont lentement dans le domaine de l'asile et un raccourcissement des procédures ne doit pas avoir pour seul but ce raccourcissement. Il ne faut en aucun cas en arriver à une nouvelle perte de la qualité au détriment des requérants. Le paquet de mesures urgentes prévues va toutefois exactement dans ce sens: les cas Dublin devront être traités directement dans les centres d'enregistrement tout comme les «demandes dépourvues de chances». A cet effet, la Confédération devrait augmenter ses effectifs. A long terme, le 80% des demandes d'asile devraient être traitées directement dans les centres d'enregistrement dans les 120 jours. Les recours seraient également traités sur place, oralement, par une sorte de juge en référé. Toutes les

IMPRESSUM

Bulletin

Solidarité sans frontières

Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition :

3300 allemand / 750 français

Affirmés par la REMP/FRP :

3339 allemand / 665 français

Composition/Graphisme :

Simone Kaspar de Pont, Genève

Impression et expédition: grafica e stampa, spescha und grünfelder, Ilanz

Rédaction : Heiner Busch (Bu),

Moreno Casasola (Ca), Gisela Grimm

Traductions : Olivier von Allmen, Sylvie Colbois

Lectorat : Sosf

Photos : Salvi Pittà, Carmen Lichtsteiner

Délai rédactionnel pour le

prochain numéro : 19 juillet 2011

Nous nous réservons le droit

d'abrégier le courrier des lecteurs

Cotisation 2011 abo inclus :

salariés 70.- / couples 100.- /

non-salariés 30.- / organisations 120.-

abonnement : individuel 30.- /

organisations 50.-

Editrice :

Solidarité sans frontières,

Neuengasse 8, 3011 Berne

(regroupement CAS/MODS)

Tél. 031 311 07 70

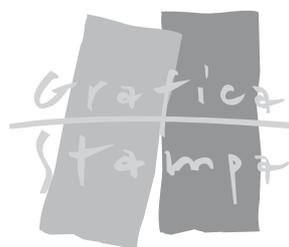
Fax 031 311 07 75

sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

CP 30-13574-6

PUBLICITÉ



spescha e grünfelder

cumposiziun creaziun squetsch

städtlistrasse 18 • 7130 glion/ilanz
tel. 081 925 20 44 • fax 081 925 30 63
www.spegru.ch • info@spegru.ch



informations personnelles pertinentes des requérants seraient enregistrées déjà avant la procédure d'asile. Les délais pour se procurer des preuves sont inquiétants – le nombre de NEM va certainement augmenter. La consultation et la représentation juridiques seraient fortement amoindries. A leur place, comme déjà planifié, on instituera le « conseil en matière de procédure et d'évaluation des chances », dont le rôle exact reste flou. Madame Sommaruga reprend aussi une vieille idée de l'UDC, celle de refuser toute aide sociale et aide d'urgence aux requérants déboutés – ce qui nécessiterait une modification de la constitution, que Blocher n'avait déjà pas réussi à obtenir. Selon ses déclarations, la conseillère fédérale Sommaruga s'investit pour les « vrais » réfugiés. Elle se montre toutefois impitoyable pour les « faux » et suit la ligne de ses deux prédécesseurs. Cette façon de voir se reflète dans le paquet de mesures proposé. Il est incontesté qu'il faut des réformes en matière d'asile. Toutefois, les mesures planifiées ont tout du snack. La soupe est certes plus rapidement servie, mais elle en est encore plus mauvaise qu'auparavant. (Ca) **Source: « Schnellgerichte für Asylbewerber », NZZ am Sonntag, 17 avril 2011.**

SANS-PAPIERS À BÂLE-CAMPAGNE

Guère de perspectives

Les anciens requérants d'asile qui restent dans le canton de Bâle-Campagne après la décision de renvoi ont la vie très dure. Dans le réseau de solidarité Solinetz, nous en connaissons des dizaines qui tentent de survivre sans aucune perspective, sans espoir d'une légalisation. Lorsqu'ils se font contrôler par la police, ils sont à chaque fois fortement punis pour séjour illégal. Même s'ils ont grandi ici, leurs enfants n'ont guère de chances de trouver un accueil. Il faut suivre des voies politiques particulières ou exercer des pressions soutenues pour amener quelque peu les autorités à la raison. Malheureusement, il n'y a pas d'ONG s'occupant de politique migratoire à Bâle-Campagne pour se charger de cette tâche. Ce sont ainsi très souvent les ONG de la ville, comme le centre d'accueil des sans-papiers, augenau ou Solinetz qui s'en occupent. Toutefois, bien des cas problématiques demeurent inconnus. A fin mars, augenau et le centre d'accueil ont rendu public avec succès le cas de deux adolescentes congolaises nées à Bâle-Campagne et ont pu empêcher provisoirement le renvoi imminent qui les menaçait. Les deux sœurs avaient suivi l'école et devaient être expulsées à destination de leur « pays d'origine » inconnu pour elles et de surcroît dévasté par

les guerres civiles. Des signatures ont été recoltées jusqu'au 15 avril pour une pétition en leur faveur. Dans un autre cas, celui de trois enfants de parents « illégalisés », ayant grandi ici, la démarche de deux députées a pu motiver les autorités à transmettre une demande pour cas de rigueur à la Confédération. Dans ces deux cas, les décisions définitives ne sont pas encore tombées. Encore jusqu'à la fin des années 1990, les autorités procédaient de temps à autre à des légalisations. Elles l'ont fait la dernière fois dans l'action humanitaire de l'an 2000. L'absence de telles mesures depuis lors a pour effet que, désormais, la jeune génération de sans-papiers demeure prisonnière de l'illégalité.

Anni Lanz

APRÈS LE REFUGE À LAUSANNE

La lutte continue

Le refuge ouvert avec l'occupation de l'Eglise St. Jacques de Lausanne le 11 octobre 2010 avait comme objectif immédiat la protection de trois personnes menacées de renvoi. En même temps, le refuge s'inscrivait dans une démarche politique plus large de notre Collectif Droit de Rester, membre de la Coordination Asile Migration Vaud, pour exiger la fin de la situation deshumanisante et discriminatoire dans laquelle vivent toutes les personnes à l'aide d'urgence. Nos revendications étaient et restent: l'arrêt des renvois forcés et la régularisation des personnes déboutées.

Le 3 février 2011, le refuge qui avait déménagé dans trois églises différentes pendant les quatre mois d'existence a été fermé par le Collectif suite aux conditions inacceptables dictées par les Eglises. En fait, les Eglises ne partagent pas exactement notre conception de refuge, se limitant à la notion de lieu d'accueil sans nous soutenir dans nos démarches politiques. Face à une impossibilité juridique de faire avancer les dossiers des personnes au refuge, après rencontre avec le chef du Département concerné, les Eglises ont baissé les bras. Il était donc devenu difficile pour nous de collaborer en acceptant l'exclusion du refuge d'un requérant pour lequel aucune démarche juridique n'était envisageable et le déménagement du refuge en dehors de Lausanne.

Durant les quatre mois de refuge, deux des trois personnes accueillies ont obtenu une suspension de leur décision de renvoi et, contrairement aux Eglises, nous n'avons pas baissé les bras et nous continuons avec d'autres moyens notre lutte pour la régularisation des déboutés-es de l'asile.

Graziella de Coulon

DISCOURS SUR L'INTÉGRATION

Encouragement et exigence ?

Il est recommandé aux personnes qui se détournent énervées du discours officiel sur l'intégration de lire l'ouvrage collectif « Fördern und Fordern » (Encouragement et exigence) pour trouver, à distance scientifique, un nouveau regard historique, philosophique, juridique et sociologique sur le débat qui remonte à bien des décennies. Dans sa contribution, l'ethnologue Hans-Rudolf Wickert analyse les constances et les changements dans la construction juridique et politique d'une société étrangère dans les représentations suisses ainsi que normatives de l'intégration du 19e siècle à nos jours. Comme les sociologues Esteban Pineiro et Jane Heller, il montre les signaux contradictoires d'intégration et d'exclusion donnés à la population immigrée. Selon Esteban et Jane, l'actuel programme d'intégration de « l'encouragement et de l'exigence » pousse les personnes migrantes à une approche d'entreprise de leur désintégration – face à un contre-programme de l'exclusion. Avec « encouragement et exigence », elles vivent sous le poids d'une condition durable de probation d'intégration socioculturelle et socioéconomique. Dans leurs chapitres, les juristes Lucie von Büren et Judith Wyttbach mettent en lumière l'asymétrie du pouvoir des parties aux contrats d'intégration ainsi que l'absence de liberté contractuelle. En accord avec les autres auteurs, elles relèvent une grande confusion sur ce qu'il faut comprendre, au niveau du contenu et au niveau juridique, dans la notion souvent décisive d'intégration. Cette confusion ainsi que l'application des normes aux seules personnes migrantes ne provenant pas de l'UE met en question l'égalité juridique ancrée dans la constitution. La socioanthropologue Alicia Gamboa, par ailleurs collaboratrice du cfd, confronte la législation sur l'intégration au concept de responsabilisation, une stratégie du mandat donné dans des contextes de discrimination et de marginalisation. Ce concept, qui est à l'opposé des programmes d'intégration, prend les personnes marginalisées pour des acteurs « qui disposent de ressources et utilisent des stratégies pour organiser leur vie consciemment ». Bien d'autres lacunes des dispositions sur l'intégration et de la pratique sont analysées par les quatorze auteurs sous diverses perspectives, ce qui démontre mieux la complexité de la notion d'intégration dont le sens n'est clair que superficiellement.

Esteban Pineiro, Isabelle Bopp, Georg Kreis (éd.): Fördern und Fordern im Fokus.

Leerstellen des schweizerischen Intergrationsdiskurses. 254 pages, prix: CHF 43.–

«Le traitement des cas particuliers ne peut pas être différé»

Elle est historienne, se trouve actuellement momentanément en Iran et travaille depuis quelques années pour augenauF Berne. Karin Jenni donne un aperçu du travail bénévole d'un des nombreux groupements de la base avec lesquels Sosf entretient une précieuse collaboration.



Karin, à quoi travaille actuellement augenauF Berne ?

Nous soutenons les victimes d'abus, de discriminations et de violations des droits humains et fondamentaux de la part des autorités. En premier lieu, il s'agit de documenter ces cas. En fonction des besoins et de la situation, nous accomplissons du travail de relations publiques à leur sujet, nous fournissons un soutien juridique ou nous essayons d'exercer des pressions sur les autorités concernées. Actuellement, nous nous occupons d'abus policiers à l'égard de personnes de couleur ainsi que de cas d'utilisation massive de la violence et de violations des droits humains principalement dans le cadre d'expulsions tentées ou accomplies. Dans le système actuel des expulsions, des familles sont brutalement séparées ou la signature d'acceptation d'un retour volontaire est souvent extorquée par de fortes pressions. Nous nous efforçons de rendre ces cas publics et de faire dénoncer les abus policiers dans la mesure du possible. Toutefois, les dénonciations visant la police ont souvent des suites frustrantes car il est presque impossible d'obtenir des condamnations. La plupart du temps, les procédures aboutissent à un non-lieu ou à un acquittement «faute de preuves». Néanmoins, nous considérons que de telles dénonciations sont un important moyen de pression pour que les abus ne soient pas simplement étouffés.

Tu viens de faire le signe des guillemets en parlant du retour «volontaire»...

Oui, parce que nous avons notamment à faire ces temps à des renvois qualifiés de retours volontaires mais au cours desquels une contrainte massive est exercée. Les autorités iraniennes par exemple n'acceptent le retour de leurs ressortissants que s'ils sont officiellement d'accord avec leur rapatriement. C'est pourquoi, les autorités suisses tentent par tous les moyens d'obtenir la signature des intéressés pour un retour «volontaire». Cela va jusqu'à des menaces multiples voire à des simulations d'expulsions.

Vous vous occupez donc avant tout de cas particuliers. Vous reste-t-il du temps pour un engagement politique ?

Quand nous rendons public un cas particulier, nous nous efforçons toujours de mettre en évidence le contexte général. Cela signifie que nous nous appliquons par exemple à placer un incident dans le contexte de la politique restrictive et inhumaine en matière d'asile et des étrangers et à montrer que bien des personnes en sont réduites au même sort et qu'il s'agit absolument de changer les choses dans ce domaine. Nous avons toujours en vue de nous consacrer davantage à des campagnes et actions politiques dans la rue, devant des prisons ou des centres d'aide d'urgence. Toutefois, le traitement des cas particuliers nous occupe au point que nous devons laisser le travail de campagne en attente et le renvoyer à plus tard, d'autant plus qu'il n'est la plupart du temps pas possible de différer nos interventions pour les cas particuliers. C'est très dommage, mais nous atteignons malheureusement constamment les limites de nos disponibilités, d'autant plus que notre engagement à toutes et à tous est bénévole.

Disponibilités: Sosf se veut également être un réseau de mouvements de caractère associatif pour les groupements de la base afin de faciliter leur impact politique. Sens-tu ce rôle de Sosf chez augenauF ?

Oui, bien sûr, notamment avec la campagne sur l'aide d'urgence et avec la campagne «Stop à l'hypocrisie!» actuellement en cours pour les sans-papiers. Dans ces deux campagnes, la connexion de Sosf avec les groupements de la base, y compris avec augenauF, est bonne. Comme déjà dit, nous en tant qu'augenauF, nous sommes souvent débordés par nos cas particuliers et nous sommes ainsi très heureux du travail de connexion de Sosf qui nous permet de faire valoir ensemble nos revendications. Ainsi, davantage de pression peut être exercée sur le monde politique.

Campagne «Stop à l'hypocrisie!»

Hypocrisie est le signe distinctif de la politique suisse à l'égard des sans-papiers: d'un côté, on fait volontiers appel à leur travail et de l'autre, on leur refuse officiellement les droits fondamentaux. Une large alliance de mouvements de la base, d'ONG et de partis politiques s'est formée à l'occasion des «10 ans du mouvement en faveur des sans-papiers» et exige un changement de paradigmes dans la politique suisse à l'égard des sans-papiers. C'est le but de la campagne «Stop à l'hypocrisie!» lancée le 13 avril.

Dans le cadre de cette campagne, nous appelons à la

GRANDE MANIFESTATION

«Stop à l'hypocrisie!»

qui aura lieu à Berne en automne 2011.

La date précise va être annoncée dès que connue.

En plus, les actions suivantes auront lieu dans le cadre de la campagne:

- 18 juin: Manif pour les sans-papiers à Bâle
- 18 ou 25 juin: PAPIERLOS-Festival à Berne
- En août 2011: PAPIERLOS-OpenairCinéma à Berne

Vous trouvez toutes les infos sur la campagne, la pétition et l'agenda sous: www.mouvement-sanspapiers.ch

DÉMÉNAGEMENT

Après plus que 10 ans à la Neuengasse 8, 3011 Berne, Solidarité sans frontières va déménager le 1^{er} juin 2011. La nouvelle adresse sera: Schwanengasse 9, 3011 Berne.